

La lutte contre la fraude fiscale, entre promesses ubuesques, résultats vantés et réalité dégradée...

Avec le contentieux « Apple » entre l'Irlande et l'Union européenne, la tenue d'un comité national de lutte contre la fraude et les promesses électorales, la période est riche en matière de déclarations sur la lutte contre la fraude fiscale. Elle devrait le demeurer : outre les enjeux internationaux, la campagne électorale sera immanquablement marquée par des prises de positions sur la fiscalité et la fraude fiscale.

Promesse ubuesque et dangereuse de Nicolas Sarkozy

Le débat fiscal durant la campagne électorale s'annonce d'ores et déjà riche en déclarations et promesses plus ou moins fantaisistes voire dangereuses. Nicolas Sarkozy promet ainsi d'abaisser le délai de reprise de l'administration à 1 an contre 3 actuellement dans la plupart des cas.

Cette promesse pose un problème de fond : le candidat estime que ce délai d'un an pourrait s'appliquer aux situations dans lesquelles la fraude n'est pas avérée. Or, c'est précisément le contrôle fiscal lui-même qui peut l'estimer : ne le lancer que sur un an affaiblira la détection de la fraude. Ceci revient à dire au fond que la quasi-totalité des opérations de contrôle fiscal ne porterait que sur une année et qu'il lui faudra par conséquent assumer une division par trois des résultats du contrôle fiscal. Toute chose étant égale par ailleurs, si une telle mesure avait été appliquée en 2015, le contrôle fiscal n'aurait pas rapporté 21 milliards d'euros mais environ 7. Il manquerait donc 14 milliards d'euros au budget de l'État, soit une somme équivalente à 35 % du déficit budgétaire actuel...

Pire, une telle mesure constituerait un véritable appel à la fraude fiscale, les agents économiques (entreprises, ménages) peu respectueux de leurs obligations fiscales se livreraient davantage à la fraude fiscale puisqu'ils ne seraient (éventuellement) contrôlés que sur un an. La fraude fiscale, qui représente entre 60 et 80 milliards d'euros par an, augmenterait donc de manière inquiétante... Avec les conséquences que l'on sait en termes de dégradation du consentement à l'impôt, de report de la charge fiscale sur les contribuables honnêtes et d'aggravation du déficit budgétaire...

Des résultats vantés mais à analyser prudemment au vu des enjeux

Le gouvernement vient une nouvelle fois de vanter les résultats de la lutte contre la fraude fiscale (et sociale) de l'année 2015. Notre syndicat, qui s'est déjà exprimé sur ce sujet ([voir notre dossier de presse d'avril 2015](#)), alerte de longue date les pouvoirs publics sur :

- le caractère conjoncturel de ces résultats provenant de régularisations qui n'ont pas vocation à perdurer et de certaines affaires « exceptionnelles » qui tirent les résultats vers le haut mais qui, par définition, ne sont pas assurées de se reproduire à l'avenir,
- l'impact des suppressions d'emplois dans l'administration fiscale sur le contrôle fiscal : plus de 35 000 emplois ont été supprimés au sein de la Direction générale des finances publiques depuis 2002, dont 3 100 depuis 2010 dans les services de contrôle fiscal,
- la nécessité absolue d'organiser une coopération réellement efficace entre les administrations fiscales, douanières, judiciaires et policières au plan national,
- l'exigence d'avancer sur certains projets : l'harmonisation européenne de l'impôt sur les sociétés ou l'échange automatique d'informations par exemple, bref, la coopération internationale...

Faute d'avancée réelle dans tous ces domaines, la lutte contre la fraude fiscale s'essouffera et demeurera trop peu efficace au regard des enjeux.